

Compte rendu de l'AG constitutive Mistral Handball Provence du 22 Octobre 2004

Les présences :

Ligue : Mrs PARET, MONCADA,
MAUPAS, SERRE ;
Comité : M. ABADIE, LE TEXIER
Sandrine ;
Aix : M. AMATE;
Aubagne : M. GASSIER;
Bouc Bel Air: Mlle CAUSSIDOU, M.
CASSAN;
CSMP : M. CHASSET;
Eguilles: M. BEN-BELKACEM;

Istres: Représentant M. SOLERE;
La Ciotat : M. LEVALLET;
Marignane : M. GLAYSE;
ASPTT : Mrs. VINCENSINI,
TESORIERE D et Yves ;
Roquevaire : M. GIANMARCHI ;
Vitrolles : M. PARIS, GORI, ROSSI ;
Eyguières : M. MUSATO;
CTS : M. QUINTIN;
Invité: M. PAREDES.

1. Petits rappels :

Le projet MISTRAL est né en 2001. Mrs Moncada et Paret, élus à la LPHB, affirment la volonté forte des instances régionales à voir un tel projet aboutir.

Ainsi, dans un premier temps le projet est parrainé par la LPHB. Pour ensuite devenir indépendant.

L'autonomie de MISTRAL HANDBALL (M.H.) repose sur la collaboration entre les clubs acteurs, la communication honnête et franche des personnes.

Le projet n'est viable que si l'écoute, la tolérance et la franchise concourent à une communication efficace.

De fait, l'esprit d'équipe doit renforcer la capacité à communiquer malgré les conflits de clochers.

Rien ne peut dépasser l'intérêt général ; la règle ne doit pas se substituer à l'esprit. Notre engagement n'est pas imposé, il découle de notre volonté, particulière et individuelle d'adhérer aux valeurs identifiées comme étant celles attribuées à l'Equipe.

2. Ordre du jour :

Lisibilité du rôle des « petits clubs » :

Mistral Handball Provence repose sur les rencontres, les échanges d'expériences diverses.

La réciprocité des échanges repose sur l'honnêteté des communications et constitue un axe fort du projet. La formation des cadres au sein des clubs peut favoriser le flux de joueurs.

C'est pourquoi le joueur devient la priorité de nos objectifs. Il est au centre de nos préoccupations.

Il apparaît nécessaire de définir les objectifs de chaque club acteur, d'évaluer les moyens, les ambitions et les capacités des clubs.

L'harmonisation des objectifs des clubs rendra Mistral handball cohérent.

Les actions concrètes et réflexions :

La constitution d'un règlement intérieur alimentera la transparence des débats. (Droit de regard sur les entrées ou sortis des adhérents).

L'évaluation des actions réalisées devra rendre le projet crédible. Les évaluations seront qualitatives et surtout quantitatives à l'aide de critères observables (Création d'une cellule d'évaluation de la progression de l'association.).

3. Election du CA et BD :

L'AG a donc élu 14 membres au CA.

8 membres sont présents.

Avignon et St Zacharie donnent leur pouvoir au PAUC. Marseille Nord à *Vitrolles*.

Ce CA a fixé les cotisations des clubs adhérents et signataires du projet à 50 euros ;

il a élu le bureau directeur ;

il a initié la réflexion sur le règlement intérieur à établir.

Tableau du ca et bd

L'élection d'un conseil d'administration et d'un bureau directeur concrétise le projet.

Le conseil d'administration a pour rôle d'encadrer, de communiquer et d'évaluer l'avancement du projet.

Il définira les actions sur le terrain et mettra en place les délégués ligue, les 3 coordinateurs afin d'impulser le projet dans les clubs.

Il se réunira 6 fois par an.

4. Le futur proche :

Le conseil d'administration se réunira le 10 décembre 2004 avec pour ordre du jour :

- Le règlement intérieur ;
- Annuaire MHP ;
- Le logo de Mistral Handball Provence ;
- La communication des actions concrètes ;
- Critères d'évaluation et progression sportive des clubs.

NB : les membres du CA doivent donner toutes informations utiles (adresse, tel, réflexions, ou autres.) au siège de Mistral Handball (LPHB).

Les futurs membres des départements 04, 05, 84 peuvent indiquer leurs réflexions ou propositions à travers l'adresse email. L'éloignement ne doit pas constituer un frein au développement de Mistral Handball.

Email : mistralhandball@hand-provence.org

La réunion se termine par un apéritif vers 21 h 45.